



Extrait du Collège Fontenelle

<http://fontenelle-archive.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article33>

Les classes à horaires aménagés (C.H.A.M.)

- Espace pédagogie - C.H.A.M. -



Date de mise en ligne : vendredi 20 août 2010

Copyright © Collège Fontenelle - Tous droits réservés

C'est quoi ?

Les classes à horaires aménagés, offrent aux enfants et adolescents motivés, la possibilité de concilier un enseignement musical et chorégraphique de qualité, et une scolarité harmonieuse et respectueuse des programmes de l'Éducation Nationale.

Dans le cadre des horaires scolaires et en complémentarité avec leur formation générale, les classes à horaires aménagés sont une source d'enrichissement et d'épanouissement pour l'enfant.

Pour son bien-être, elles impliquent un suivi permanent des deux instances partenaires (établissement scolaire et structure spécialisée d'enseignement artistique), une vigilance et un soutien constant des parents.

Pour qui ? Avec qui ?

Elles s'adressent aux enfants à partir du cours CE1 pour les classes à horaires aménagés « musique », et à partir de la classe de 5ème pour les horaires aménagés « danse ».

Elles sont proposées par le [Conservatoire National de Région de Rouen](#) et ses partenaires de l'Éducation Nationale :

- l'École « Michelet » - 93, rue Eau de Robec - 76000 ROUEN - Tél. 02.35.71.68.74
- le [Collège « Fontenelle »](#) - 20, rue des Requis - 76000 ROUEN - Tél. 02.35.98.48.50
- le [Lycée « Jeanne d'Arc »](#) - 2, rue Ste Geneviève du Mont - Tél. 02.32.08.10.20

Et comment ?

Après une pré-inscription, l'épreuve d'admission consiste :

- à prendre en compte le dossier scolaire de l'enfant
- à révéler les aptitudes artistiques de l'élève
- à évaluer sa capacité à suivre un enseignement général et artistique renforcé, au regard de sa motivation et de son degré d'autonomie.

Les cours au [Conservatoire](#) sont dispensés le matin ou l'après-midi du lundi au vendredi, excepté le mercredi, à raison de trois demi-journées par semaine.

Objectifs

- La possibilité à tous les enfants de suivre une scolarité normale.

Les classes à horaires aménagés (C.H.A.M.)

- Le respect de l'enfant et le maintien dans sa famille nécessaire à son épanouissement.
- La formation de patineurs nationaux des avenirs aux seniors et internationaux.
- Le label de centre de formation fédéral (en cours).
- La mise en place de stages à l'extérieur pour les meilleurs patineurs nationaux.
- Participation à au moins une compétition internationale dans l'année.
- Un partenariat avec la [D.R.D.J.S.](#).
- Un partenariat avec le [Conseil Régional](#).
- Une collaboration avec le [C.R.J.S.](#)